

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise en convention avec le Centre de Gestion de l'Eure, le concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe – session 2021.

SPÉCIALITÉS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	POSTES OUVERTS
AIDE SOIGNANT	Ouvert, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique.	12
AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social dans la spécialité "Accompagnement à la vie en structure collective" (cf. décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 – création du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif en remplacement du diplôme d'Etat médico-psychologique et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique). <u>Dispositions dérogatoires</u> : les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement 3 enfants ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature à ce concours sans répondre à la condition de diplôme exigée.	3
Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.		

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : à compter du lundi 11 Octobre 2021 au siège du CDG76.

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du Mardi 27 avril 2021 au Mercredi 02 juin 2021

- * Soit **par voie postale**¹ au centre de Gestion de la Seine Maritime
- * Soit **à l'accueil**² du Centre de Gestion de la Seine Maritime
- * Soit lors **d'une préinscription sur le site internet**³ (date limite de retrait des dossiers) du Centre de Gestion de la Seine Maritime (www.cdg76.fr)

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : le jeudi 10 juin 2021. Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au Centre de Gestion de la Seine Maritime :

- * Soit par **voie postale**¹ au Centre de Gestion de la Seine Maritime
- * Soit **à l'accueil**² du Centre de Gestion de la Seine Maritime
- * Soit **par voie dématérialisée**⁴. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du Centre de Gestion 76 **et** clôturer son inscription avant minuit.

ATTENTION : Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.

¹ cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi

² aux horaires d'ouverture

³ préinscription internet au plus tard le 02/06/2021 minuit

⁴ dépôt du dossier par voie dématérialisée au plus tard le 10/06/2021 minuit

Voie postale : CDG76 - 40 ALLEE DE LA RONCE - ISNEAUVILLE – CS 50072 - 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX

Accueil du CENTRE DE GESTION 76 : 40 ALLEE DE LA RONCE – 76230 ISNEAUVILLE

Horaires d'ouverture du CDG76 : du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30 **et de 13h15 à 17 heures, le vendredi 16 heures.**